MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un poste transformateur et aménagements extérieurs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEPUR

Raison sociale

SEPUR

N° SIRET

3 5 0 0 5 0 5 8 9 0 0 2 4 0

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

IVANOV

Prénom(s)

Youri

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. b) Dépôts de véhicules (...) 32. Construction de lignes électriques aérienne en haute et très haute tension	La projet concerne la construction d'un poste transformateur électrique de 2000 kVA et la réorganisation de la cour arrière, ceci afin de faciliter la circulation des poids lourds et d'augmenter la sécurité des employés dans cette partie du site. Le parc de stationnement comprend actuellement 71 places pour poids lourds et 64 places pour véhicules légers. Dans le cadre du projet, le nombre de places pour poids lourds et pour véhicules légers restera inchangé.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un poste transformateur et aménagements extérieurs
Réorganisation d'un parc de stationnement poids lourds existant. Le nombre de place de stationnement restera inchangé

Il n'est pas prévu de travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

Le projet a deux objectifs:

- Construction d'un local transformateur pour alimenter les nouvelles bornes de recharge véhicule prévues pour une partie des camions de collecte des ordures ménagères

- Réorganisation complète de la cour arrière, ceci afin de faciliter la circulation des camions de collecte et d'augmenter la sécurité des employés dans cette partie du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus sur la cour arrière du site SEPUR comprendront:

- Mise en place du local transformateur électrique
- Travaux de réseaux pour connexion du local transformateur au TGBT du bâtiment puis vers les futures bornes de recharge véhicules
- Travaux de réseaux pour déplacement de la zone "aire de lavage"
- Dépose des clôtures périphériques existantes
- Suppression de certains espaces verts
- Rénovation de la plateforme carrossable
- Réorganisation de la position des places de stationnement pour camions de collecte des ordures ménagères
- Mise en place d'une clôture neuve doublée de haie sur les limites séparatives de la cour arrière

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site sera géré par la société SEPUR, comme c'est le cas actuellement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelles 000 AO 259 et 000 AM 1 bâtiment industriel de traitement des déchets existant 1 local transformateur neuf de 2000 kVA Espaces verts en pleine terre existants Espaces verts en pleine terre projetés	14 843 m² 3 780 m² emprise au sol 14 m² emprise au sol 2 255 m² 1 494 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 63 Voie : rue des Frères Lumière

Lieu-dit :

Localité : NEUILLY-SUR-MARNE

Code postal : 9 3 3 3 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 8 ° 5 2 ' 4 " N Lat. : 2 ° 3 1 ' 2 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Règlement PLU de Neuilly-sur-Marne, zone UI

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Zone ZNIEFF "Pleine inondable de la haute Ile" à Neuilly sur Marne située à 2,5 km du terrain
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Zone de protection du biotope "Mare du plateau d'Avron" à Neuilly-ur-Marne située à 750 m du terrain
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	- Eglise Sainte-Baudile à Neuilly-sur-Marne située à 1,300 km du terrain - Hôpital psychiatrique de Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne située à 1,700 km du terrain - Eglise Notre Dame d'Avron à Neuilly-Plaisance située à 1,200 km du terrain
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	- Zone Natura 2000 "Parc des Coteaux d'Avron" à Neuilly Plaisance située à 200m du terrain - Zone Natura 2000 "Parc départemental de la Haute Ile" à Neuilly sur Marne située à 2,1 km du terrain
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les réseaux et équipements en alimentation d'eau potable et d'assainissement situés dans la cour arrière seront déplacés dans le cadre du projet, mais garderont leur dimensionnement existant. Le projet n'aura pas d'impact de ce point de vue car le nombre et la dimension des installations resteront inchangés; seul leur positionnement dans la cour arrière fera l'objet d'une modification
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les espaces verts situés dans la cour arrière existante sont constitués de pelouses et de haies vives. Le projet prévoit la suppression de certains espaces verts en coeur de cour arrière. Il sera prévu la mise en oeuvre d'espaces verts en limites de site avec la plantation de haies vives, ceci dans le but de conserver la biodiversité présente sur site actuellement. Le linéaire de haies plantées dans le cadre du projet sera identique à celui supprimé pour réorganiser le site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet prévoit la mise en oeuvre d'espaces verts en limites de site avec la plantation de haies vives, ceci dans le but de conserver la biodiversité présente sur site actuellement. Le linéaire de haies plantées dans le cadre du projet sera identique à celui supprimé pour réorganiser le site Les espèces situées à proximité du terrain en zone Natura 2000 disposeront du même volume de haies pouvant leur servir d'habitat.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Le projet concerne la réorganisation d'un parc de stationnement pour camions de collecte de ordures ménagères. Les véhicules rejettent une faible quantité d'hydrocarbure qui se mélange aux eaux de pluie
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Ces eaux de ruissellement du parking seront collectées dans un réseau indépendant et traitées dans un déshuileur avant d'être rejetées dans un bassin d'infiltration enterré.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	La cour arrière, dont la destination reste inchangée, n'est pas visible depuis les espaces publics Situation existante inchangée
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Construction d'un poste transformateur électrique pour pose de bornes de recharge pour véhicules électriques destinées aux camions de collecte des ordures ménagères. Le projet prévoit la pose de 15 bornes de recharge pour véhicules électriques permettant l'alimentation de 30 camions de collectes des ordures ménagères sur les 71 présents sur site. Cette disposition permettra la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la ville de Neuilly-sur-Marne et alentours, ainsi que la réduction de rejet d'hydrocarbure dans la cour arrière.

- Prise en compte du linéaire de haies existant dans le projet de réorganisation de la cour arrière. Le projet prévoit la mise en oeuvre d'espaces verts en limites de site avec la plantation de haies vives, ceci dans le but de conserver la biodiversité présente sur la parcelle actuellement. Le linéaire de haies plantées dans le cadre du projet sera identique à celui supprimé pour réorganiser le site.

- Rénovation de la plateforme carrossable avec mise en oeuvre d'un réseau de collecte et de traitement des eaux de ruissellement du parking. Les eaux de ruissellement du parking, issues du mélange entre les eaux pluviales et les faibles rejets d'hydrocarbures des camions, seront collectées dans un réseau indépendant et traitées dans un déshuileur avant d'être rejetées dans un bassin d'infiltration enterré.

- Réorganisation des places de stationnement pour camions de collecte des ordures ménagères et de la circulation dans la cour arrière. Actuellement, les camions disposent de zones de stationnement très denses qui obligent les chauffeurs à stationner leur camion en double, voir triple rangée en enfilade. Ceci complique énormément le travail et pose des problèmes du point de vue de la visibilité générale du site. La réorganisation des places de stationnement va permettre aux chauffeurs de garer leurs camions en simple rangée et va libérer de larges zones de circulation visibles facilement. Il s'agit donc d'une amélioration de la sécurité et des conditions de travail pour les salariés de SEPUR.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du nombre d'amélioration pour la sécurité et les conditions de travail des salariés de la société SEPUR, pour l'affaiblissement du taux de pollution émis par les camions et au vu des efforts prévus pour la conservation de la biodiversité existante sur site, nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Dossier DPA Ind 0 - Pièces graphiques	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom IVANOV

Prénom Youri

Qualité du signataire Dirigeant

À NEUILLY SUR MARNE

Fait le 05/03/2025

Signature du (des) demandeur(s)

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS
69 Rue des Frères Lumière
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

MAITRE D'OUV.

SEPUR
ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON

Architecte

LOUBET-MAURY Architectes associés
25 Bld Carnot
78250 Hardricourt
Tél : 01 34 74 45 30
Email : architecte@loubet-maury.fr

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel. 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 568 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

DPA

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

.02

PIECES GRAPHIQUES

Echelle :

DECEMBRE 2024

IND.	DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
0	24/12/2024	Mise au point du dossier DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

N

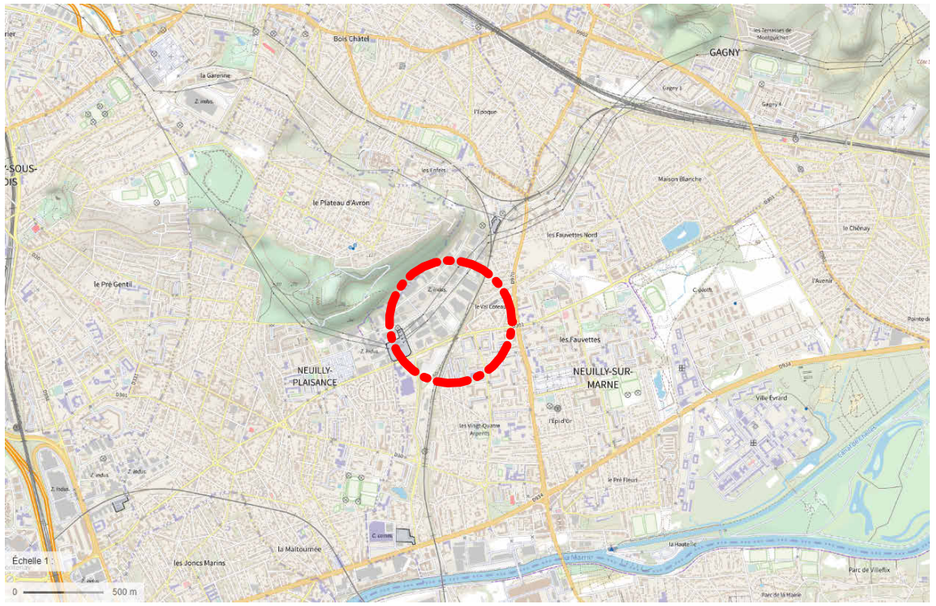

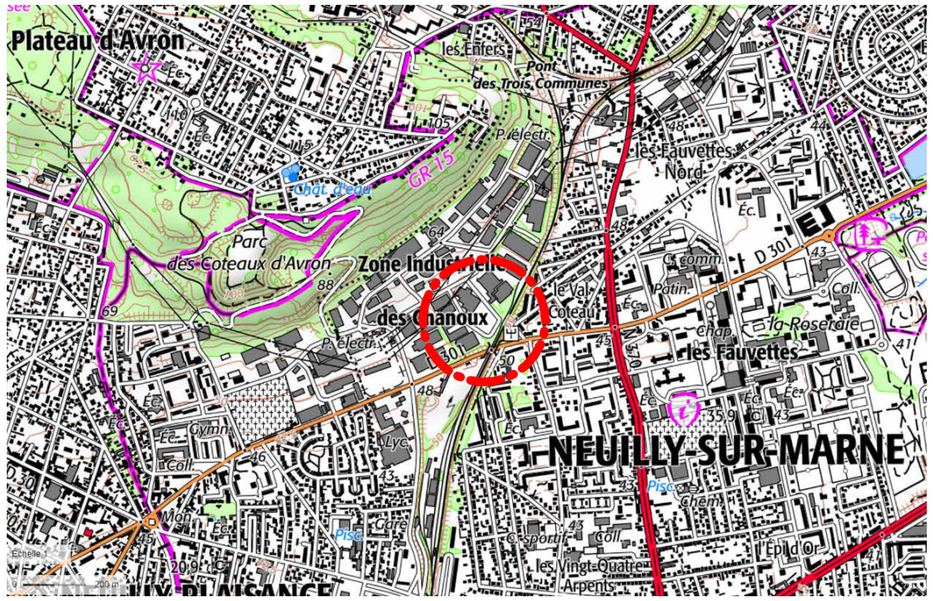

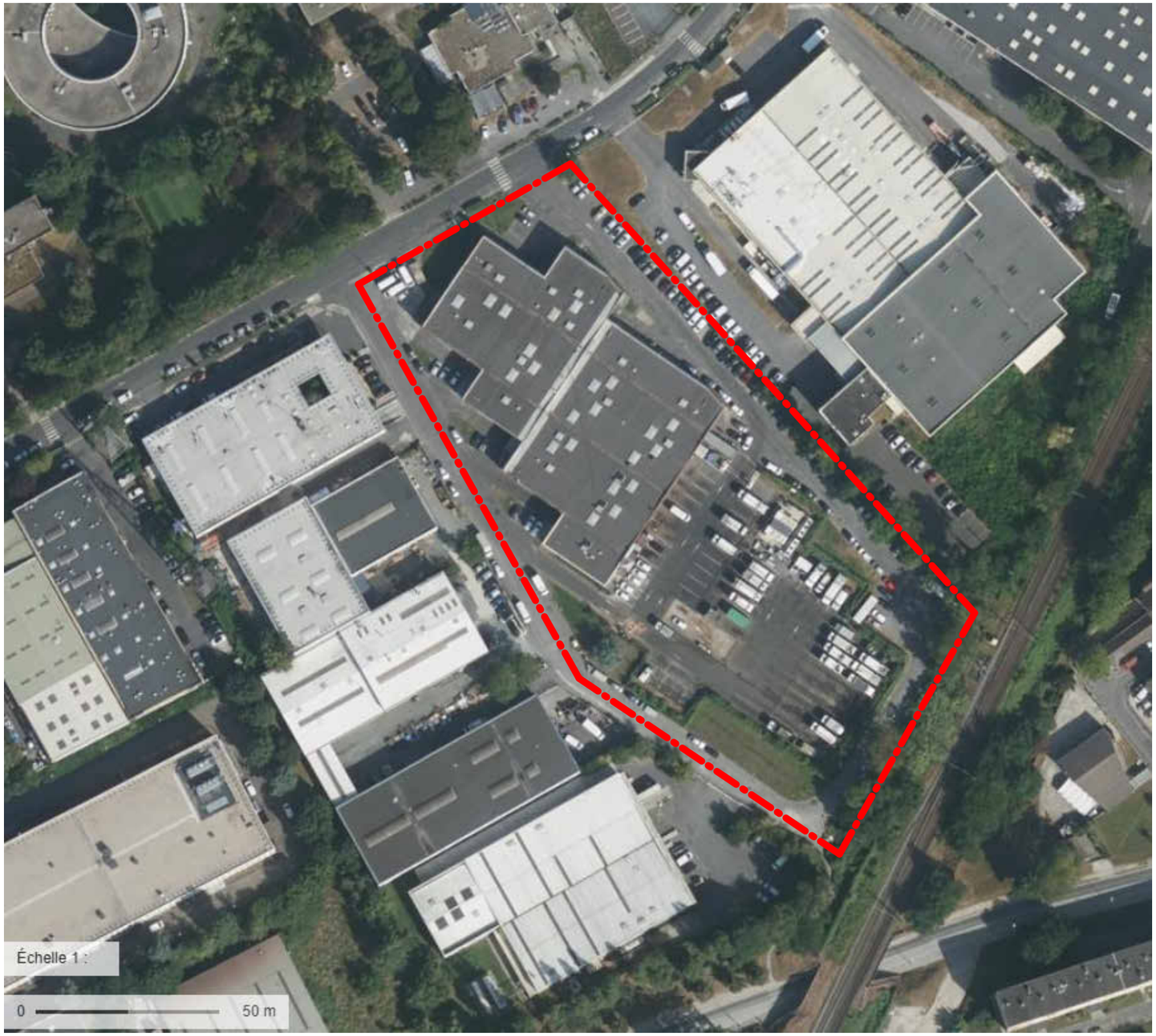

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 561 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	
					1.01	Plans de situation - Ville
					Ech.	Graphique — DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

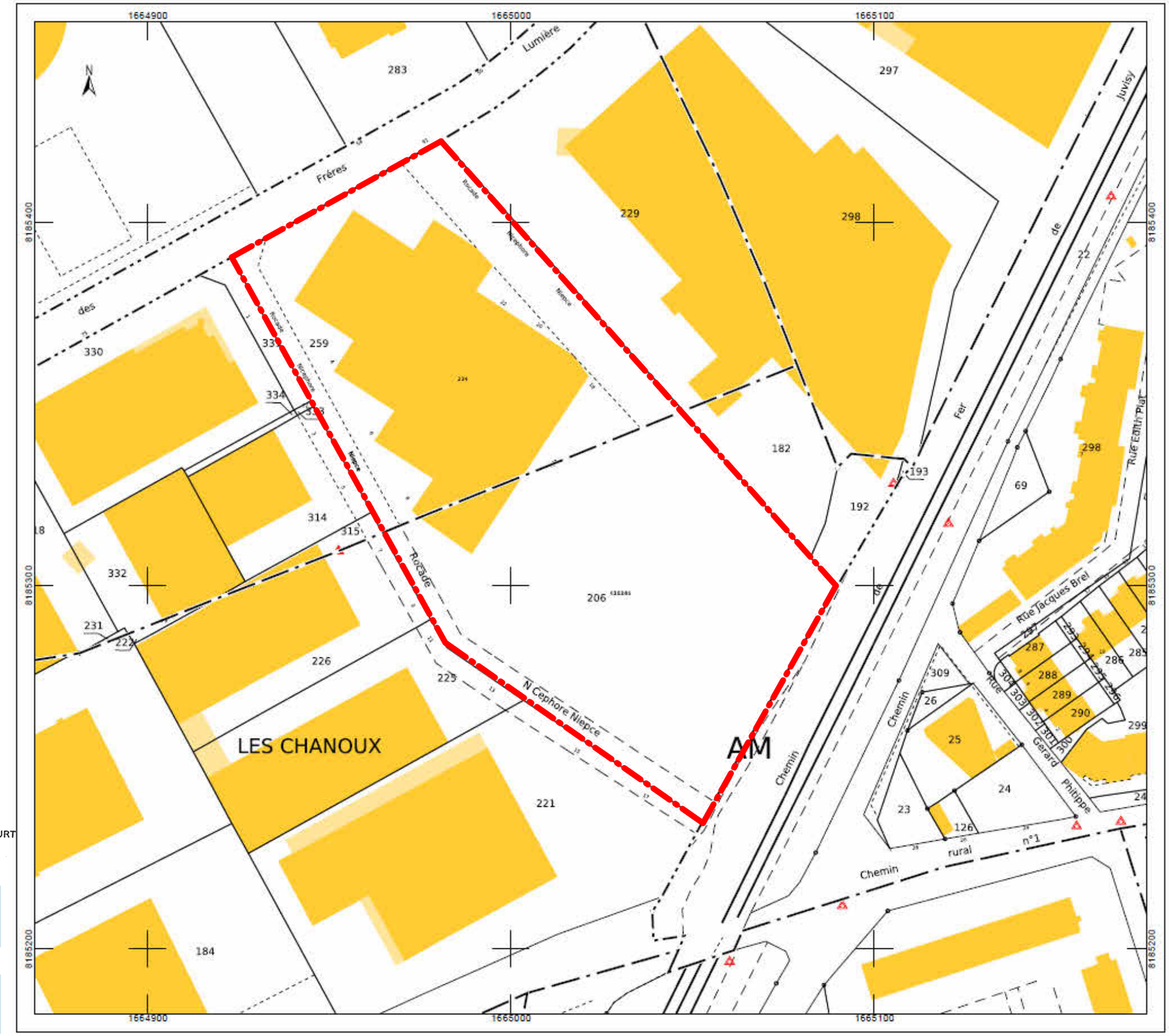

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 581 00240
APE 3812Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

Références de la parcelle 000 AO 259

Référence cadastrale de la parcelle	**000 AO 259**
Contenance cadastrale	**7 185 mètres carrés**

Références de la parcelle 000 AM 206

Référence cadastrale de la parcelle	**000 AM 206**
Contenance cadastrale	**7 658 mètres carrés**

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS

69 Rue des Frères Lumière
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Maître d'Ouvrage

SEPUR
ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON

Maître d'Oeuvre

LOUBET-MAURY
Architectes Associés
25 Boulevard CARNOT
78250 HARDRICOURT

DPA

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

1.02 Plan de situation - Cadastre

Ech. Graphique | DECEMBRE 2024 | Indice révision 24/12/2024 | 0

N

Légende

Zonages :

- UA
- UC
- UD
- UE
- UI
- UR
- USU
- UV
- N
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Périmètre de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts à créer ou à modifier
- Allée piétonne à conserver, à modifier ou à créer
- Voies à créer (implantation indicative)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Emplacement réservé :

- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général
- Emplacement réservé aux voies publiques

Implantation des constructions :

- Implantation à alignement (Zone UA)
- Recul minimum obligatoire
- Nu de référence (Zone UC)
- Retrait par rapport aux voies / Xm distance minimale (Zone UC)

Hauteur - Gabarit des Constructions (Zone UAc) :

- R+3
- R+3+C
- R+4+C

Patrimoine bâti et paysager :

- Alignement d'arbres protégés
- Espace boisé classé
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Risques naturels et technologiques :

- PPRi de la Marne dans le département de la Seine-Saint-Denis
- Emprise du réseau stratégique de transport d'électricité
- Pylône électrique
- Ligne électrique à très haute tension (THT)
- Canalisation de transport de gaz à haute pression

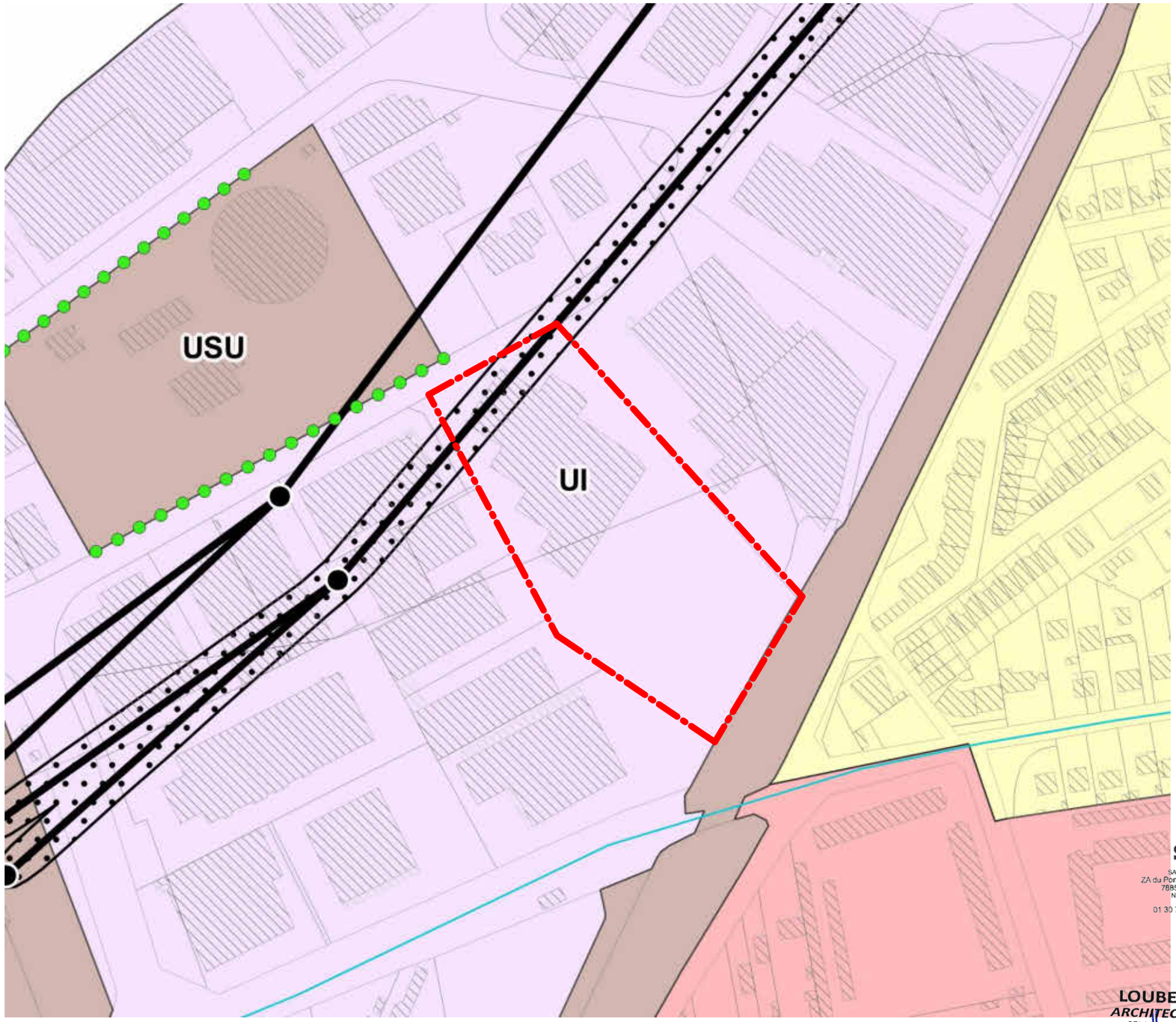

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 565 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	
					1.03	Plan de situation - Zonage
					Ech. Sans	DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

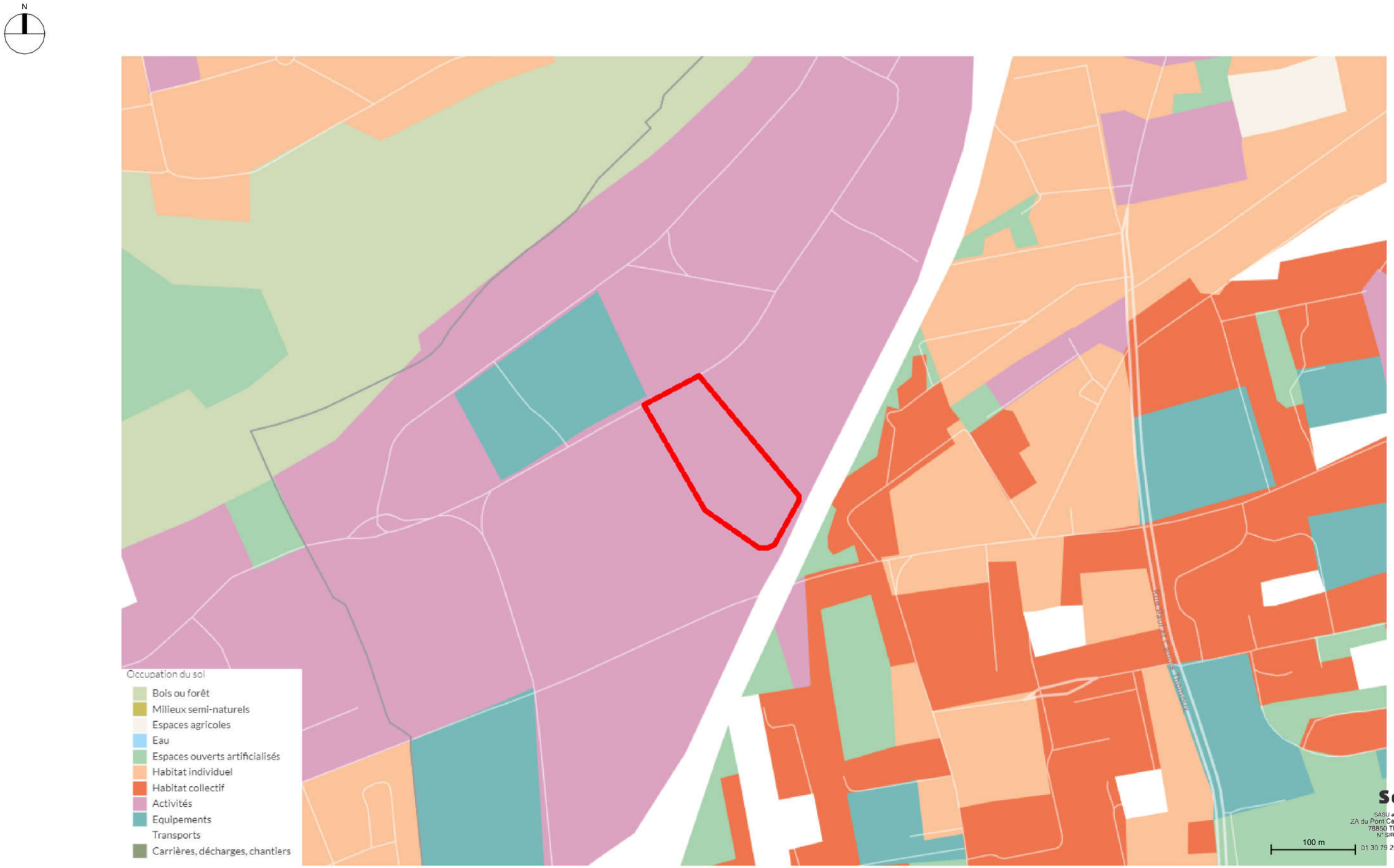

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 581 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER			
					1.04	Plan de situation - Zonage des abords du terrain		
					Ech.	Graphique	DECEMBRE 2024	Indice révision 24/12/2024 | 0

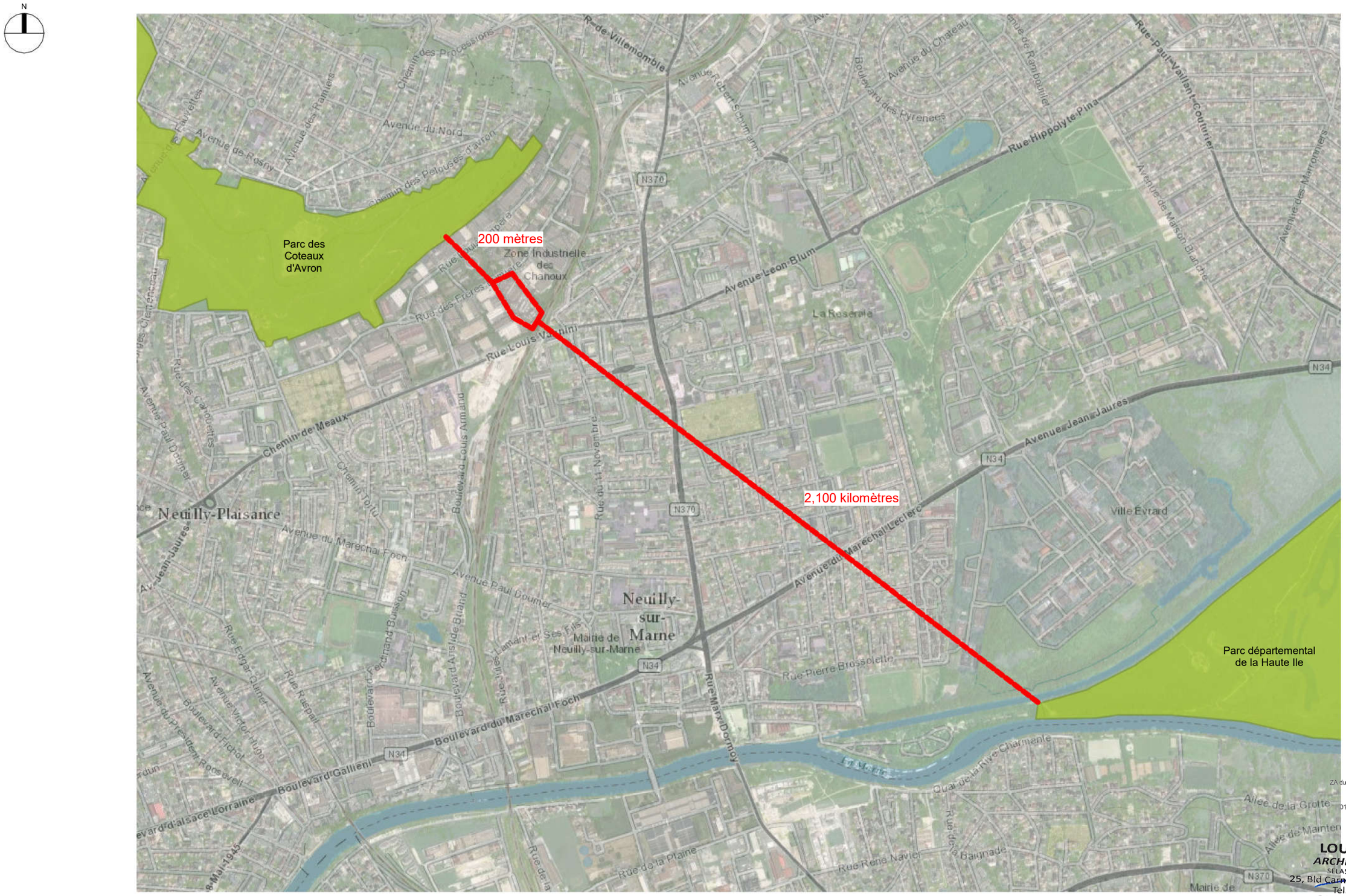

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 561 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER		
					1.05	Plan de situation - Natura 2000	
					Ech.	Graphique	DECEMBRE 2024
						Indice révision 24/12/2024	0

N

Accès

1 arbre existant conservé

Clôture grillage simple torsion teinte gris clair Ht 1.60 m dont muret de soubassement béton Ht 1.00 m teinte beige clair existante inchangée

20.01
COUPE AA

Surface terrain = 14 843 m²

Surface éco aménageable (espaces verts) = 2 255 m² soit 15.2 %

Rue des Frères Lumière

Rocade Nicéphore Niépce

Espace vert

53.07 NGF

55 pl VL

Poteau incendie existant

Clôture grillage simple torsion teinte gris clair Ht 1.60 m dont muret de soubassement béton Ht 1.00 m teinte beige clair existante inchangée

Enrobé

Portail métallique coulissant à barreaudage teinte vert foncé Ht 2 m - Existant

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

52.65 NGF

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

Portail métallique à battant à barreaudage teinte vert foncé Ht 1.60 m - Existant

Espaces vert

51.02 NGF

Zone gaz

Bâtiment R+1 - Existant
Ht acrotère: 8 m
SDP RDC = 3750 m²
SDP R+1 = 937.5 m²

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.60 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

51.90 NGF

52.13 NGF

52.60 NGF

9 pl VL

51.23 NGF

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

Enrobé

Espaces vert

9 arbres existants abattus

Espace vert

Espace vert

Espace vert

Espace vert

Rocade Nicéphore Niépce

Aire de lavage

52.49 NGF

Enrobé

Enrobé

53.23 NGF

Portail métallique à battant à barreaudage teinte vert foncé Ht 1.80 m - Existant

71 pl camions benne

51.90 NGF

PA6

Espaces vert

50.95 NGF

Espaces vert

Poteau incendie existant

Arbre existant abattu

Rocade Nicéphore Niépce

Enrobé

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.60 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm

COUPE AA
20.01

LEGENDE

000.00	Cote NGF - Existant
000.00	COTE NGF - PROJET
	NU FACADE
	EMPRISE BATIMENTS EXISTANTS
	EMPRISE BATIMENTS PROJET

0 5 10 20 30m
Ech. : 1/500

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 584 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel. 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER		
					3.01	Plan masse - Existant	
					Ech.	1 : 500	DECEMBRE 2024
						Indice révision 24/12/2024	0

N

1 arbre existant conservé

Accès

Raccordements GAZ - EU/EV - AEP - TEL sur réseaux existants inchangés

Clôture grillage simple torsion teinte gris clair Ht 1.60 m dont muret de soubassement béton Ht 1.00 m teinte beige clair existante inchangée

Surface terrain = 14 843 m²
Emprise au sol = 3794 m² soit 25.5 %
Surface éco aménageable = 1 494 m² soit 10.05 %

20.01
COUPE AA

Poteau incendie existant déplacé

Doublage haie Ht 1 m

Rocade Nicéphore Niépce

Espace vert

4 arbres plantés en remplacement arbres abattus

50 pl VL existantes

53.07 NGF

Portail 02 métallique à battants et portillon type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.80 m - Existant déplacé

Boite à clé pour ouverture portail accessible pompiers

Rue des Frères Lumière

Enrobé

Clôture grillage simple torsion teinte gris clair Ht 1.60 m dont muret de soubassement béton Ht 1.00 m teinte beige clair existante inchangée

Doublage haie Ht 1 m

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.60 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m existante inchangée.

Portillon métallique à battant type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.60 m - Existant inchangé.

Raccordement EP sur réseau public existant inchangé

Collecte des EP

Bornes IRVE

52.65 NGF

Poste gaz existant inchangé

51.02 NGF

Espace vert

1 arbre planté supplémentaire

Raccordement Elec sur réseau public

Bâtiment R+1 - Existant inchangé
Ht acrotère: 8 m
SDP RDC = 3750 m²
SDP R+1 = 937.5 m²

9 pl VL

Collecte des EP

Enrobé

Bassin de rétention et d'infiltration enterré

Accès

52.13 NGF

71 pl camion benne

51.90 NGF

52.65 NGF

déshuileur enterré

51.23 NGF

Espace vert

Espace vert

Bornes IRVE

Aire de lavage

Espaces vert

3 arbres plantés en remplacement arbres abattus

Rocade Nicéphore Niépce

Espace vert

Boite à clé pour ouverture portail accessible pompiers

52.49 NGF

Collecte des EP

Enrobé

Espace vert

53.23 NGF

Enrobé

5 pl VL

Local transfo Projet - R0
Ht acrotère: 2.50 m

51.90 NGF

2 arbres plantés supplémentaires

Enrobé

Portail 01 métallique à battants type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.80 m - Existant déplacé

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

50.99 NGF

2 arbres plantés en remplacement arbres abattus

Poteau incendie existant déplacé

Espace vert

1 arbre planté en remplacement arbres abattus

Rocade Nicéphore Niépce

Enrobé

Portillon 01 métallique à battant type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.60 m

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.60 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm existante inchangée.

COUPE AA
20.01

LEGENDE

- 000.00 — Cote NGF - Existant
- 000.00 — COTE NGF - PROJET
- NU FACADE
- EMPRISE BATIMENTS EXISTANTS
- EMPRISE BATIMENTS PROJET

0 5 10 20 30m
Ech. : 1/500

Sepur
SASU au Capital de 2 205 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 589 01240
APE 3811Z
Tél. 01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25 Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT	DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	
			4.01	Plan masse - Projet	
			Ech.	1 : 500	DECEMBRE 2024
				Indice révision	0
				24/12/2024	

PA6 - Etat existant

Sepur
SASU au Capital de 2 205 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 56[illegible]0240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

PA6 - Etat projeté

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	
					6.01	Insertion du projet dans son environnement
					Ech.	DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

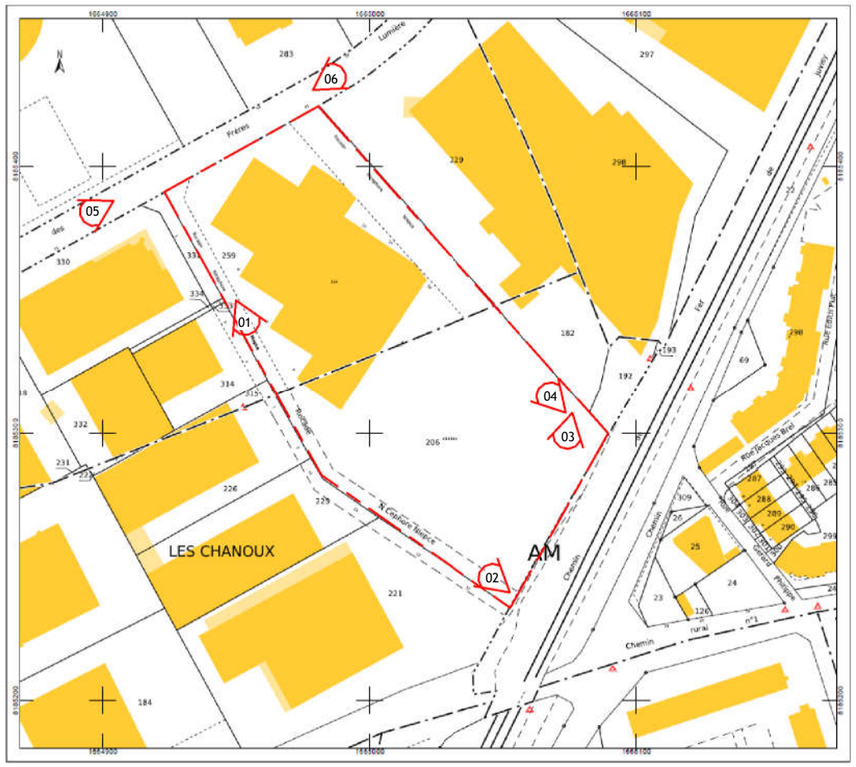

Vue 01

Vue 03

Vue 02

Vue 04

Vue 05

Vue 06

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 569 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel. 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER		
					7-8	Photographies de l'environnement proche et lointain	
					Ech.	Graphique	DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

N

1 arbre existant conservé

Accès

Raccordements GAZ - EU/EV - AEP - TEL sur réseaux existants inchangés

Clôture grillage simple torsion teinte gris clair Ht 1.60 m dont muret de soubassement béton Ht 1.00 m teinte beige clair existante inchangée

20.01 COUPE AA

Surface terrain = 14 843 m²
Emprise au sol = 3794 m² soit 25.5 %
Surface éco aménageable = 1 494 m² soit 10.05 %

Poteau incendie existant déplacé

Doublage haie Ht 1 m

Rocade Nicéphore Niépce

Espace vert

4 arbres plantés en remplacement arbres abattus

50 pl VL existantes

53.07 NGF

Portail 02 métallique à battants et portillon type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.80 m - Existant déplacé

Boite à clé pour ouverture portail accessible pompiers

Rue des Frères Lumière

Clôture grillage simple torsion teinte gris clair Ht 1.60 m dont muret de soubassement béton Ht 1.00 m teinte beige clair existante inchangée

Doublage haie Ht 1 m

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.60 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m existante inchangée.

Portillon métallique à battant type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.60 m - Existant inchangé.

Enrobé

Raccordement EP sur réseau public existant inchangé

Collecte des EP

Bornes IRVE

52.65 NGF

Espace vert

Raccordement Elec sur réseau public

Bâtiment R+1 - Existant inchangé
Ht acrotère: 8 m
SDP RDC = 3750 m²
SDP R+1 = 937.5 m²

9 pl VL

Poste gaz existant inchangé

51.02 NGF

1 arbre planté supplémentaire

Espace vert

Bassin de rétention et d'infiltration enterré

Collecte des EP

Enrobé

Accès

52.13 NGF

71 pl camion benne

51.90 NGF

52.65 NGF

déshuileur enterré

51.23 NGF

Espace vert

Bornes IRVE

Aire de lavage

Espaces vert

3 arbres plantés en remplacement arbres abattus

Espace vert

Boite à clé pour ouverture portail accessible pompiers

Espace vert

52.49 NGF

Collecte des EP

Enrobé

Enrobé

53.23 NGF

Enrobé

5 pl VL

Local transfo Projet - R0
Ht acrotère: 2.50 m

51.90 NGF

2 arbres plantés supplémentaires

Portail 01 métallique à battants type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.80 m - Existant déplacé

Espace vert

50.99 NGF

2 arbres plantés en remplacement arbres abattus

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

Poteau incendie existant déplacé

Espace vert

1 arbre planté en remplacement arbres abattus

Rocade Nicéphore Niépce

Enrobé

Portillon 01 métallique à battant type barreaudage teinte vert foncé Ht 1.60 m

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.80 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm doublée d'une haie Ht 1m.

Clôture métallique plastifiée à maille rectangulaire rigide teinte vert foncé Ht 1.60 m dont plaque soubassement béton Ht 25 cm existante inchangée.

COUPE AA 20.01

LEGENDE

- 000.00 — Cote NGF - Existant
- 000.00 — COTE NGF - PROJET
- NU FACADE
- EMPRISE BATIMENTS EXISTANTS
- EMPRISE BATIMENTS PROJET

0 5 10 20 30m

Ech. : 1/500

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 561 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	
					18.01	Plan masse de la construction - Projet
					Ech. 1 : 500	DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25 Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel. 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

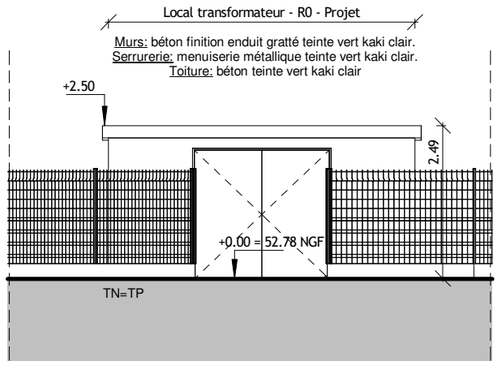

Elévation Sud - Ech 1/100

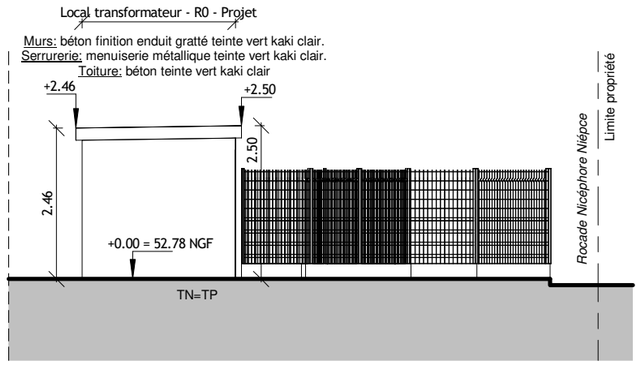

Elévation Ouest - Ech 1/100

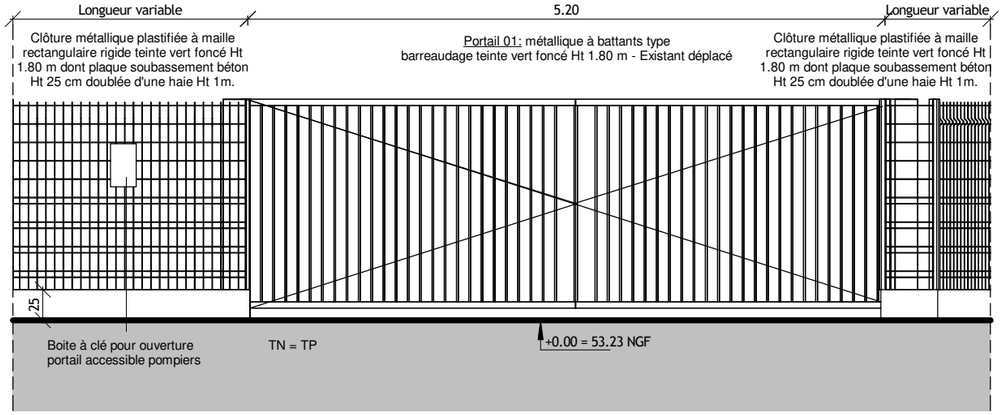

Détails portail et clôtures - Ech 1/50

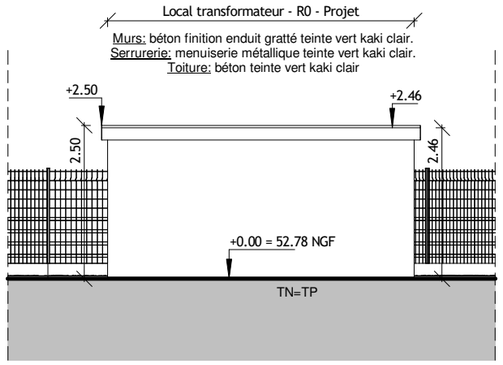

Elévation Nord - Ech 1/100

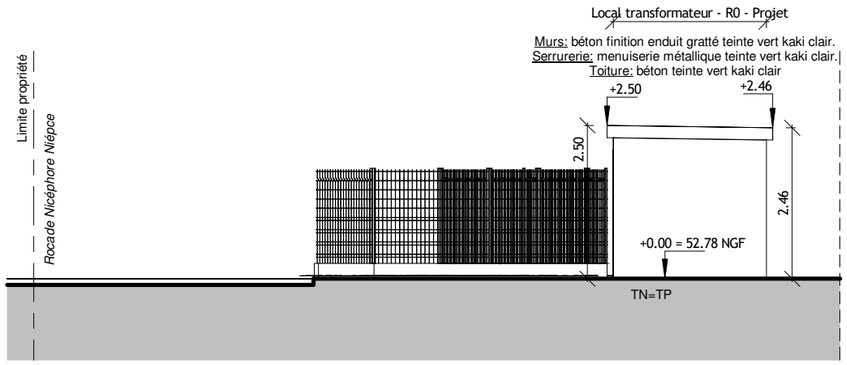

Elévation Est - Ech 1/100

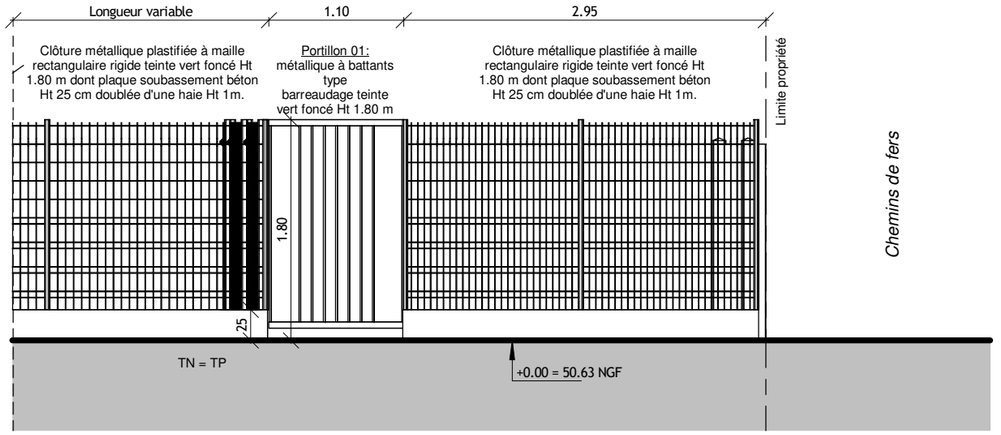

Détails portail et clôtures - Ech 1/50

LEGENDE TERRAIN

TN	Terrain Naturel
TP	Terrain Projet
	TERRAIN NATUREL
	TERRAIN PROJET

0 0.5 1 2 5m

Ech. : 1/100

0 0.5 1 1.5m

Ech. : 1/50

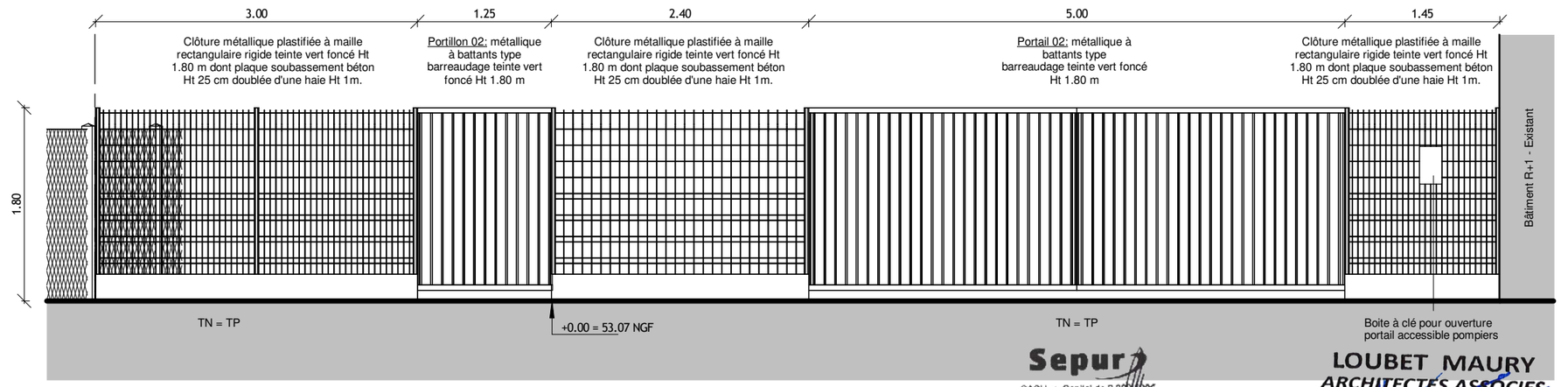

Détails portail et clôtures - Ech 1/50

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 569 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel. 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER 19.01 Elévations de la construction - Clôtures Ech. Comme indiqué — DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

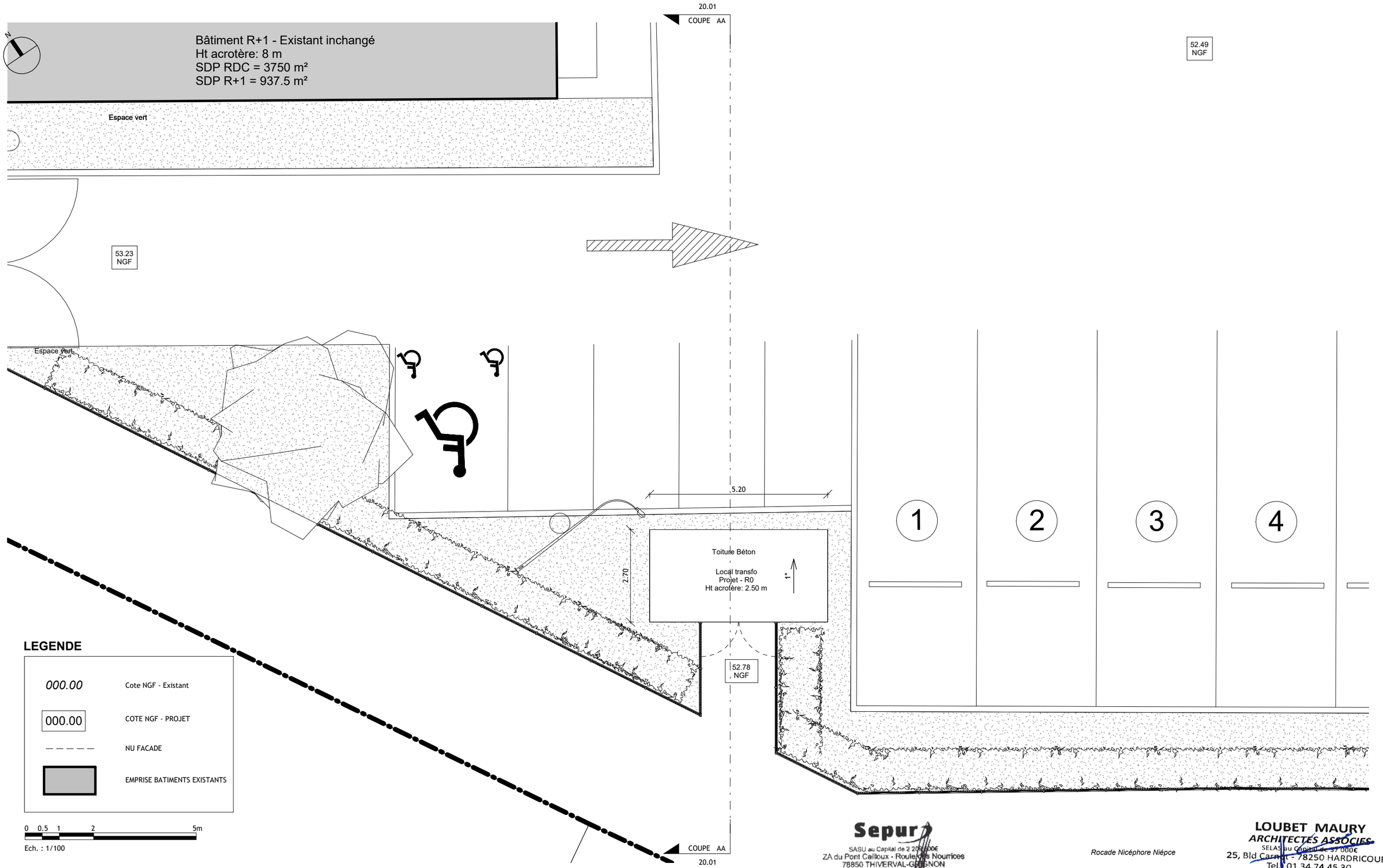

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 560 01240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

Rocade Nicéphore Niépce

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel : 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
				19.02	Plan toiture de la construction
				Ech. 1 : 100	DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0

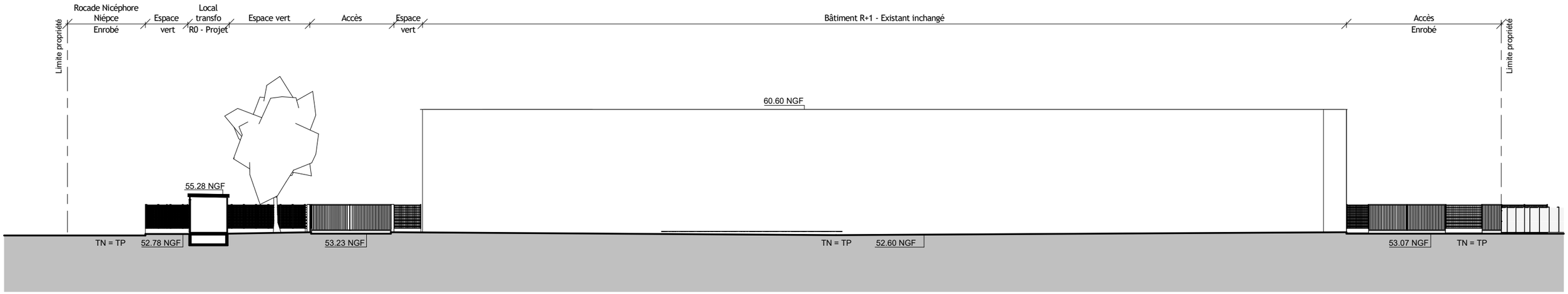

LEGENDE TERRAIN

TN	Terrain Projet
TP	Terrain Naturel
	TERRAIN NATUREL
	TERRAIN PROJET

0 1 3 5 10m

Ech. : 1/250

Sepur
SASU au Capital de 2 200 000€
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices
78850 THIVERVAL-GRIGNON
N° SIRET 350 050 565 00240
APE 3811Z
01 30 79 20 00 - sepur@sepur.com

LOUBET MAURY
ARCHITECTES ASSOCIES
SELAS au Capital de 37 000€
25, Bld Carnot - 78250 HARDRICOURT
Tel. 01 34 74 45 30
RC Versailles : B 302 474 168
N° Inscription national S03584

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TRANSFORMATEUR, AMENAGEMENTS EXTERIEURS 69 Rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY-SUR-MARNE	Maître d'Ouvrage SEPUR ZA du Pont Cailloux - Rt. des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON	Maître d'Oeuvre LOUBET-MAURY Architectes Associés 25 Boulevard CARNOT 78250 HARDRICOURT		DPA	DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	
					20.01	Coupe du terrain naturel et de la construction
					Ech. 1 : 250	DECEMBRE 2024 — Indice révision 24/12/2024 — 0